
COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION

Le 5 février 2014 le **comité supérieur de concertation 123** a eu lieu avec, à l'ordre du jour, les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PRECEDEMMENT

Le président ouvre la séance en informant qu'un change team est constitué dans le cadre des changements à la police fédérale. Cette équipe accompagnera le processus de la réforme et réalisera la communication.

DÉROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL – TOUR DE FLANDRE

Le SLFP-Police est la seule organisation syndicale qui n'a pas marqué son accord à la demande de dérogation. Nous demandons que certaines tâches, telles que des missions de surveillance, soient sous-traitées par des sociétés privées, comme la Ministre l'a déjà demandé par le passé. Nous demandons également au Président, en sa qualité de DGS, de veiller à ce que les aspirants puissent toucher des inconvénients puisque leur engagement pour ce type de missions n'est pas prévu dans le programme de formation. A notre requête, l'autorité affirme qu'aucun problème ne se posera au niveau des congés.

DÉROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL – OUTRE-MEUSE – FESTIVITÉS DU 15 AOÛT 2014

Dans la même logique, le SLFP-Police n'a pas non plus marqué son accord à cette demande. L'autorité signale à nouveau que le régime

des congés normal reste d'application et ne posera aucun problème.

DOSSIER D'AGRÉMENT – ACCIDENTS DU TRAVAIL – VOLET "VIOLENCE CONTRE LA POLICE"

Une formation de quatre jours, relative à la violence contre les fonctionnaires de police, est organisée à l'intention des chefs de service et responsables des ressources humaines. Le SLFP-Police estime qu'un module de huit heures de cours ne suffit pas pour apprendre à réaliser une analyse de risques. L'autorité souhaite lancer la formation. Cependant, elle est disposée à l'évaluer après un certain temps.

ABSENCE D'UN CONSEILLER EN PRÉVENTION ASPECTS PSYCHOSOCIAUX

Suite à la mobilité du conseiller en prévention aspects psychosociaux, il n'y a actuellement pas de conseiller en prévention néerlandophone en matière d'aspects psychosociaux.



A l'insistance des organisations syndicales, l'autorité propose, à titre de mesure temporaire, de combler ce départ par les trois conseillers en prévention agréés spécialisés en aspects psychosociaux dont deux francophones et un néerlandophone (l'actuel chef de service du service interne). Dans la pratique cela implique que le membre du personnel néerlandophone souhaitant déposer une plainte formelle doit s'adresser au chef de service disposant des qualifications requises.

DIRECTIVES INTERNES DE DTSC

La directive vise à créer un cadre précis pour la gestion des temps de travail de tous les membres du personnel de ce service. La note présentée va cependant à l'encontre de certaines dispositions du statut. Le Président propose de soumettre la note à l'avis préalable de DSJ, après quoi elle sera remise à l'ordre du jour du CSC.

CONTACTABLE ET RAPPELABLE – PERSONNEL CIC – PLAN NEIGE

L'autorité souhaite qu'un membre du personnel ainsi qu'un commissaire dirigeant par CIC soient rappelables en cas d'intempéries hivernales, en vue de la coordination des interventions des différents partenaires. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux CIC de Wallonie et du Brabant. Le SLPF-Police ne s'oppose pas à cette politique.



LETTRES SPF ETCS

Les rapports du SPF ETCS rédigés à l'occasion des visites des lieux de travail n'arrivent pas toujours chez le destinataire concerné. L'autorité dressera un inventaire des lettres et le soumettra à une prochaine concertation.

RAPPORT ANNUEL ACCIDENTS DU TRAVAIL 2011-2012

Il ressort du rapport annuel des services de la police fédérale que, non seulement la majorité des accidents du travail sont causés par des cas de violence contre la police, mais également que le taux des accidents causés lors de la pratique du sport dans les écoles, pendant les entraînements dans le cadre de la GPI 48 et lors des missions de transfert de détenus, est fort élevé..

Les chiffres relatifs aux transferts de détenus sont frappants puisque ces missions devraient être effectuées par la Justice depuis longtemps. L'autorité fait de nouveau remarquer que le conseiller en prévention de la police fédérale est compétent pour les aspirants aux écoles de police étant donné que ceux-ci sont des employés de la police fédérale. Nous demandons à l'autorité qu'elle veille à ce que les accidents du travail survenus dans les écoles soient réellement traités par le conseiller en prévention de la police fédérale. Aussi, nous attirons l'attention sur le taux relativement élevé d'accidents survenus sur le chemin du travail.

Un projet pilote relatif au registre des faits de violence est actuellement en cours et devrait être opérationnel pour le 1er avril 2014.



PERSONNEL DE NETTOYAGE – PROCÉDURE DE RECRUTEMENT, SÉLECTION ET ENTRÉE EN SERVICE

L'autorité donne des explications par rapport à la procédure.